



## Problème de fratrie au sujet d'une maison

Par **dreamymai**, le 19/05/2008 à 11:42

Bonjour,

Je suis l'ainée d'une famille de 3 enfants majeurs. Mon père est décédé il y a 6 mois, il occupait une maison qui appartient à ma grand mère avec celle ci. Depuis son décès, ma grand mère a été placée en maison de retraite car elle ne peut plus marcher.

A la demande de ma grand mère, je m'occupais régulièrement de ses affaires "courantes" récupérer le courrier, aller chercher des affaires pour elle, tondre la pelouse...

Cependant, il y a 10 jours, mon frère et ma soeur ont, sans prévenir ni moi ni ma grand mère, changé la serrure de la maison (et hier celle du portail permettant d'accéder à la maison), récupérant la carte bancaire et le carnet de cheque et refusent depuis de fournir les clés ou les moyens de paiement que ce soit à moi ou à ma grand mère et menaçant cette dernière de la mettre sous tutelle ou curatelle (ma grand mère ne souffre d'aucun problème mental et à toute sa tête!!)

Quel moyen avons nous afin d'une part de récupérer les clés de la maison (qui lui appartient) et les moyens de paiement afin d'éviter qu'ils en abusent et de permettre à ma grand mère de payer la maison de retraite et les factures, car bien qu'ils soient en leur possession, mon frère et ma soeur refusent de payer! Je me retrouve donc à assumer seule les dépenses de ma grand mère.

Je vous remercie de me répondre car cette situation me pèse et joue beaucoup sur le moral de ma grand mère quant à son rétablissement

Par **Marion2**, le 19/05/2008 à 17:59

Je pense que vous avez tout intérêt dans un premier temps à ce que votre grand'mère dépose une plainte auprès de la gendarmerie. Si elle ne peut pas se déplacer, demandez à la gendarmerie que quelqu'un se déplace. Vos frère et soeur n'avaient aucun droit, de prendre la carte bancaire de votre grand'mère.

De plus, pour mettre une personne sous curatelle, il faut qu'il soit prouvé qu'elle n'est plus toute sa tête. En conséquence, demandez à un médecin d'examiner votre grand'mère et qu'il vous établisse une attestation que l'état mental de votre grand mère est tout à fait normal. Pour la gendarmerie, ne pas déposer une main courante (ça ne sert à rien) mais une plainte.

Par **dreamymai**, le **19/05/2008** à **21:08**

Merci beaucoup, je pense que j'appellerai la gendarmerie dès demain matin. J'aurais aimé que la situation s'arrange à l'amiable mais ils refusent toute discussion avec moi. Merci beaucoup de votre gentille réponse si rapide.

Cordialement

Par **Marion2**, le **19/05/2008** à **23:03**

N'appellez pas la gendarmerie, déplacez-vous ! et voyez rapidement un médecin pour votre grand'mère

Par **Visiteur**, le **19/05/2008** à **23:29**

Et appelez la banque pour opposition au compte

Par **dreamymai**, le **20/05/2008** à **11:29**

Oui merci.

J'ai rendez vous avec la banque à la maison de retraite jeudi, ils peuvent se déplacer. Pour ce qui est de la plainte, ma grand mère refuse car ils restent quand même ses petits enfants...

Je vais à la maison de retraite cette après midi pour voir avec la gériatre pour le test. Encore une question; je suis psychologue DE, ne puis je pas lui faire passer un test d'aptitude moi même? Cela n'a peut être pas la même valeur qu'un test fait par un médecin.

Merci de votre disponibilité et vos réponses rapides.

Cordialement

Par **Marion2**, le **20/05/2008** à **12:12**

Ce n'est pas un psychologue que doit rencontrer votre grand'mère, mais un médecin (psychiatre ou généraliste)